

Réunion du 21 mai 1990.

Le vingt et un mai mil neuf cent quatre vingt dix, à huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Richard JOSEPH, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 17 mai 1990.

Étaient présents: M^r et M^{me} JOSEPH Richard, GOUEDD Fils, FERRET Serge, MAGNE Simon, ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, VIOUET Dolores, MARTIN Michel, MARIARD Manuel.

Présents: M^r BORDERO N Raoufoué.
 Secrétaire de séance: M^{me} GOUERD Fola.

115. Dossier Télécom.

Publié le 27/6/90.

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le projet de finitif de mixe en souterrain du réseau téléphonique du Bourp, ainsi que son incidence financière. Il sera nécessaire de prévoir:

- une somme de 20450^{HT} F pour le largeur des tranchées qui sera réglée directement au Syndicat d'Électrification de Villebois Baralette (le Syndicat faisant l'avance à la commune des 3803 F de TVA en les prenant lui-même à sa charge)

- une somme de 22060 F TTC pour travaux de génie civil effectués par la Société U.F.I. R. à SOYHUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Le financement de ces travaux sera effectué par prélèvement sur les fonds libres de la somme totale de: 42510 F.

116 Ramassage des ordures ménagères. La commune de Coubricres ayant demandé et obtenu son intégration à part entière au sein du

Publié le 20/6/90

SIROMPÈRE, M^r le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'instituer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères auprès des usagers utilisant effectivement ce service, la commune ne pouvant pas prendre totalement en charge l'augmentation des dépenses entraînées par le recours aux services du SIROMPÈRE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M^r le Maire et en avoir délibéré,

Vu les articles L.233-77 et L.233-79 du Code des Communes

Décide:

- d'instituer la redevance d'enlèvement des ordures, déchets et résidus.
 de la prévoir au tarif suivant: 60 F par maison ou foyer utilisant effectivement ce service.
 la perception et le recouvrement seront effectués, à la fin de chaque mois, par le service public de la mairie, d'une part par les services du Buisson Public: perception de Villebois Baralette.

117 Dissolution du Syndicat Intercommunal M^r le Maire communique au Conseil Municipal de voisins de Montbron. Le Rassemblement

Publié le 1/6/90

la délibération par laquelle le Comité du Syndicat intercommunal de voirie de Moylloron La Rochefoucauld a sollicité la dissolution du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité des voix: 7 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

118. Simulation des tarifs de l'eau HEP Exlon.

M^r le Maire soumet au Conseil Municipal les simulations de tarification de l'eau envoyées pour avis du Conseil Municipal par le S. H. E. P. de la région Exlon.

Après avoir consulté et examiné les dites simulations, le Conseil Municipal propose la suppression du forfait et le paiement de l'exacte consommation, à condition que le gros consommateur paie suivant un tarif dégressif.

119. Demande subvention d'aide Charvras pour échanges inter-classe.

Publié le 1/6/90

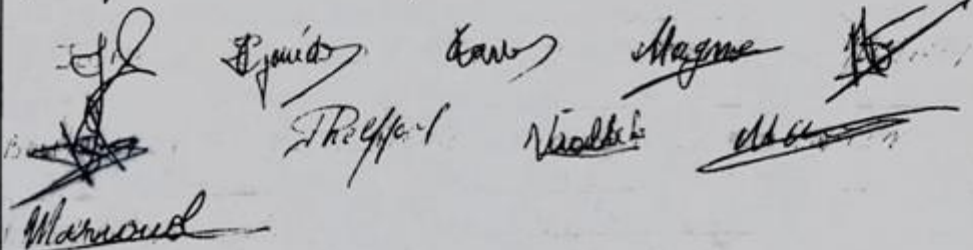
M^r le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'aide pour un voyage d'échange avec des correspondants d'auvers d'oguihem du mois de juin 1990, présentée par M^r Michel NICOLAS, instituteur de l'école primaire de CHARVRAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100F à l'école primaire de Charvras, par prélevement sur les fonds libres.

120. Fauchage des voies communales.

M^r le Maire informe le Conseil Municipal que le fauchage des voies communales aura lieu la semaine du 18 au 22 juin 1990 pour la somme de 1718F. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré en présence les jour, mois et an susdits.
Out signé les membres présents


Maire